

## Union Française des amateurs d'Armes

BP 132 - 38354 LA TOUR DU PIN CEDEX

Le Président Jean-Jacques BUIGNE 09 52 23 48 27 jjbuigne@armes-ufa.com

> Monsieur Jean Pierre Bel Président du Sénat Palais du Luxembourg 15, Rue de Vaugirard 75006 Paris

La Tour du Pin le 2 novembre 2011

Lettre Recommandée avec A.R.

Concerne : la problématique des collectionneurs d'armes.

Monsieur le Président du Sénat,

Les collectionneurs d'armes s'adonnent à une passion toute pacifique : l'étude et la préservation des armes et objets qui ont forgé l'histoire et témoignent des évolutions techniques. En ce sens ils participent à la préservation du patrimoine de notre pays. Ces collections vont souvent enrichir les musées nationaux.

Notre association a commencé il y a 30 ans à travailler avec les pouvoirs publics pour améliorer la règlementation des armes, du moins pour la partie qui concerne les collectionneurs.

A ce titre, nous avons participé à tous les travaux entrepris ces dernières années avec les différents ministères pour arriver à une situation équitable : favoriser la collection d'armes dans le respect des lois.

La petite loi adoptée en 1ère lecture par une quinzaine de députés le 25 janvier dernier, ne nous satisfait pas du tout : il y a beaucoup d'éléments à reprendre dans le texte transmis au Sénat sous le n°255. Si le millésime de 1900 est mentionné, il n'est pas reconnu comme étant la frontière entre les armes à feu antiques (obsolètes et rares) et les armes à feu soumises à une réglementation spécifique. Cette date est fixée par le protocole des Nations Unies (55ème session, dit protocole de Vienne) et commence à être reprise par différentes législations nationales des pays de l'Union Européenne.

Si notre association, comme nombre de propriétaires légitimes d'armes à feu, n'est pas opposée à un système d'autorisation préalable pour l'acquisition et la détention, elle est au contraire très réticente à l'enregistrement des armes. Cette pratique contraire au

respect de la vie privée est à la fois dispendieuse et inutile. Le Canada qui a été un promoteur de cette pratique est sur le point de l'abandonner.

En revanche, il y a deux propositions de loi déposées par des Sénateurs qui nous semblent aller dans le bon sens : ce sont les propositions de loi n°369 du 23 mars 2011 et n°714 du 5 juillet 2011. Ces textes sont aujourd'hui au point mort. De même les propositions de loi déposées à l'Assemblée Nationale par Monsieur Frank Marlin et cosignées par soixante députés n'ont été suivies d'aucun effet.

Toute la communauté des collectionneurs d'armes attend avec impatience d'avoir une réglementation moderne et efficace qui puisse lui permettre d'exercer en toute sérénité son activité.

Nous vous demandons, Monsieur le Président, de bien vouloir faire en sorte pour que ces deux propositions de loi soient inscrites rapidement à l'ordre du jour de votre assemblée.

En vous en remerciant, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Sénat, l'expression de notre profond respect.

Jean-Jacques BUIGNE Président de l'UFA